

Inscriptions

Par courrier/mail dès le 23 mai

**Lingo Club 20 rue du Rabelais
93100 MONTREUIL**

www.lingo-club.fr
0749649425

Ateliers ludiques après l'école pour pratiquer l'anglais. 8 à 10 participants.

Primaires avancés (9 – 11 ans) : **vendredi de 17h à 18h30** ;

Collégiens avancés et lycéens : **jeudi de 17h30 à 18h45**

Les ateliers sont suspendus pendant les vacances scolaires.

Date : **du 6 septembre 2023 au 14 juin 2024** (hors vacances scolaires).

Adresse : **Lingo Club, 20 rue du Rabelais, 93100 MONTREUIL.**

Forfait annuel : 620 euros / Inscription : 45 euros / Parent ⁺ (option): 135 euros

I. INFORMATION ENFANT(S)

Prénom et nom :

Sexe : Féminin Masculin Age :

Collégien Primaire

Atelier du mercredi jeudi vendredi

Pratique de l'Anglais : Oui Non

Etablissement scolaire :

Classe de la rentrée 2023 :

Prénom et nom :

Sexe : Féminin Masculin Age :

Collégien Primaire

Atelier du mercredi jeudi vendredi

Pratique de l'Anglais : Oui Non

Etablissement scolaire :

Classe de la rentrée 2023 :

II. CONTACT

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Profession :

III. CONDITIONS DE REGLEMENT

Soit un montant total (forfait annuel + frais d'inscription) de : euros TTC payable par virement, en espèces ou par chèque à l'ordre de **Lingo Club**. Pour confirmer votre demande, **merci d'envoyer votre fiche d'inscription, la charte du club et votre règlement par courrier à l'adresse suivante : Lingo Club, 20 rue Rabelais, 93100 MONTREUIL.**

IV. ADMISSION

L'admission à l'Afterschool est confirmée par mail à réception du dossier complété. En cas de refus par manque de place, une proposition vous sera faite pour un autre créneau.

Responsabilité civile

Le centre de langue Lingo Club est responsable civilement des élèves pendant les séances aux afterschools. Malgré la surveillance, cette responsabilité ne s'exerce pas pour les attentions avant ou après les cours. Seule une autorisation signée des parents permet à un élève mineur de quitter les locaux pendant les ateliers si nécessaire.

Cession de droits

J'autorise Lingo Club à utiliser la ou les photographies de groupe dans lesquelles apparaît mon enfant pour tous les usages de sa publicité. La présente autorisation n'est pas limitée dans le temps. Aucune modification ne pourra être apportée à cette autorisation, sauf en cas de demande écrite : Oui Non

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement du Lingo Club et de son règlement intérieur.

Date :

Fait à

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le présent règlement a pour but de préciser les conditions de fonctionnement du centre de langue. Ce document est à remettre au responsable du centre à l'inscription.

Article 1

Lingo Club organise des ateliers d'Anglais comprenant des activités pédagogiques d'initiation et d'approfondissement s'adressant à tous les publics :

- ✓ Initiation à la langue anglaise, à ses rituels, à la culture anglo-saxonne
- ✓ Pratique de la langue à l'oral et l'écrit en mode ludique et avec des jeux interactifs
- ✓ Lectures et écoute d'œuvres artistiques
- ✓ Créations manuelles et artistiques

Article 2

Les ateliers d'anglais se pratiquent en petits groupes de (8 participants maximum pour les programmes enfants du mercredi). La durée des séances peut varier en fonction du programme et du type d'enseignement.

Article 3

Lingo Club est ouvert toute l'année (fermeture annuelle en août). Le centre n'accueille pas de public les jours fériés.

Article 4

Les adhérents doivent s'acquitter des frais correspondant à l'atelier choisi pour un cycle ou l'année complète. A ces frais s'ajoute un tarif d'adhésion valable un an non remboursable. Le coût global du dossier est à régler lors de l'inscription en totalité. Sur demande, un fractionnement de la cotisation peut être mis en place. En cas de règlement fractionné, la totalité des échéances sera exigée en plusieurs chèques qui devront être remis lors de l'inscription. La première partie sera encaissée à l'inscription et les règlements suivants auront lieu selon l'échéancier prédéfini. Toute année commencée étant due dans son intégralité, aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année.

Article 5

L'inscription à une activité est nominative. L'accueil de visiteurs dans les locaux n'est pas autorisé.

Article 6

Les adhérents sont tenus d'assister à l'ensemble des séances prévues dans le programme. Les absences sont non rattrapables. Si un des professeurs se trouve dans l'impossibilité d'assurer ses cours, ils seront reprogrammés ultérieurement ou bien assurés par un remplaçant. La suspension des activités en présentiel pour raisons sanitaires donnera lieu automatiquement à des séances à distance complétées par un stage de rattrapage si nécessaire.

Les locaux de Lingo Club constituent un lieu de découverte et d'approfondissement mis à la disposition des professeurs et des adhérents. Les parents et les responsables de ces adhérents ne sont pas admis dans les salles pendant le déroulement des pratiques linguistiques sauf à l'occasion des rencontres amicales.

Article 7

Lingo Club dégage sa responsabilité en ce qui concerne les vols d'objets personnels appartenant aux adhérents et aux visiteurs. Les adhérents sont tenus de respecter le matériel et les locaux dans lesquels ils sont accueillis.

Article 8

L'inscription définitive aux activités organisées par Lingo Club engage l'adhérent à se conformer au règlement intérieur. Tout adhérent dont le comportement est de nature à nuire au bon déroulement des activités fera l'objet d'un renvoi s'il ne s'est pas amendé après avertissement, ou d'un renvoi immédiat pour toute faute grave (vol, dégradations, violences, comportement asocial). Le renvoi d'un participant pour discipline ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées pour l'inscription.

Article 9

Utiliser un portable est contraire à l'esprit de l'immersion. Nous demandons aux adhérents de ne pas l'utiliser pendant la durée des activités et d'activer le mode silence. L'enregistrement des animations n'est pas autorisé. Lingo Club décline toute responsabilité sur les téléphones et effets personnels introduits dans le centre. Les séances animées à distances doivent permettre à tous les participants de pouvoir recréer l'environnement en immersion. Afin d'augmenter la qualité de ces séances, les participants sont invités à s'installer dans un lieu clos, silencieux et non mobile.

Article 10

En cas de mesures sanitaires en vigueur, le port du masque couvrant le nez et a bouche est obligatoire pour accéder aux locaux et la salle d'activité dès 6 ans. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des participants adultes pour se désinfecter les mains avant usage du matériel. Un point d'eau et une solution savonneuse est utilisée pour les plus jeunes. Les participants sont invités à venir munis d'une bouteille d'eau pour se désaltérer pendant la séance.

Tout manquement au respect de ces règles dégradera Lingo Club de toute responsabilité.

Date :

Nom et signature du participant (la mention « Lu et approuvé » avant votre signature est obligatoire)